

Besançon, le 16 février 2021

Une **web-conférence gratuite et inédite** pour aider les propriétaires bailleurs à remplir leur contrat de location et éviter les pièges

Dans le Doubs, plus de **62 000 logements sont mis en location**. Les propriétaires bailleurs sont nombreux et sont souvent confrontés à des problématiques d'ordre juridique ou fiscal. **Le mois de mars 2021 sera dédié à la thématique « Comment remplir correctement son contrat de location (non meublée) ? ».**

L'objectif ?

Aider les bailleurs à sécuriser et fluidifier leurs rapports locatifs.

Comment ?

Au cours de cette présentation, nos juristes Richard CARDOT et Raphaël KNECHT détailleront un contrat de location type, expliqueront comment le remplir de manière exhaustive, afin de garantir les droits et les obligations du bailleur et du locataire dans le respect de la législation en vigueur. Nos juristes reviendront également sur les documents annexes prévus par les textes : état des lieux, acte de cautionnement...

Quand ?

- jeudi 4 mars à 18h30 (Secteur du Haut-Doubs)
- jeudi 11 mars à 18h30 (Pays de Montbéliard)
- jeudi 18 mars à 18h30 (Grand Besançon Métropole)

Cette web-conférence diffusée sur Zoom est entièrement **gratuite et ouverte à tous**.

Inscriptions : contact@maisonhabitatdoubs.fr

À PROPOS

Parce que l'habitat questionne, innove, surprend, évolue ; parce que chaque demande est unique et mérite d'être traitée dans sa globalité ; les conseillers de l'ADIL et du CAUE unissent leurs forces et créent la Maison de l'Habitat du Doubs, le guichet unique pour toutes les questions liées à l'habitat dans le département. Sa vocation ? Devenir un centre d'informations, de ressources et de conseils uniques pour les particuliers, collectivités et professionnels.

1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D - 25000 Besançon | 03 81 68 37 68 | www.maisonhabitatdoubs.fr